



Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc

De la F.R.B.T.A, association sans but lucratif.

Ronse, le 26 mars 2006.

PV du CA du 23 mars 2006.

Présents : M.Verstraeten, L.Lejeune, P.J.Lemaire,
D.Fievet, P.Wiggeleer, J.C.Milani, P.De Maere
G.Deltour, G.Delcominette, P.Meunier
et M.Van Vlanderen.

Excusé : M.Ronsse.

Absent : J.Rolin.

Ouverture de séance : 19h30.

ORDRE DU JOUR :

1. Accueil par le Président :

Le Président remercie administrateurs et délégués, (spécialement Jean-Claude Milani pour sa première participation à un CA) pour leur présence et ouvre la séance.

2. Approbation des PV des CA des 10.11.05, 16.12.05 et 13.01.05 ainsi que du PV de l'AG du 18.02.06 :

Le secrétaire général est enfin à jour dans la rédaction des procès verbaux. Le dernier est terminé depuis cet après-midi. Les projets de procès verbaux seront envoyés par mail (ou courrier). Dès réception des remarques éventuelles, le secrétaire général fera les modifications demandées et les procès verbaux seront alors considérés comme définitifs et publiés sur le site LFBTA.

3. Acceptation des nouveaux membres :

Le conseil d'administration étendu aux délégués, réuni dans les conditions requises par les nouveaux statuts, entérine l'inscription de 38 nouveaux membres (copie de la liste est jointe à la présente).

Il officialise le nouveau numéro d'agrément d'un cercle de tir suite à un changement de siège social (et de province) : 606 ACR (Archery club de Recht) devient **415 ACR**.

4. Rapport des délégués tir nature et de provinces :

4.1 Délégué tir nature : La commission tir nature s'est réunie à deux reprises : une fois avant et une fois après l'assemblée générale.

-Avant AG : réunion surtout consacrée à la présentation des modifications statutaires qui depuis ont été officialisées par le vote de l'AG. Il semble que l'intérêt du tir nature pour cette démarche était tiède.

-Après AG : la commission tir nature se restructure : un vote sera organisé en 2007, en attendant la composition actuelle reste en place.

4.1.2 Calendrier tir nature : deux étapes du championnat de Belgique tir nature ne sont pas reprise au calendrier LFBTA. L'un est organisé en HBL et l'autre en France (Maubeuge), la LBTB n'inscrit à son calendrier que les organisations des cercles agréés par elle.

Le CA se demande pourquoi une étape du championnat belge est organisée en France, n'y a-t-il pas suffisamment de cercles organisateurs ou susceptibles de le devenir en LFBTA et HBL.

4.1.3 3Di : cela bouge en Flandre, devant ce constat la commission tir nature tente une timide réaction. Un règlement, basé sur le règlement français, a été élaboré et envoyé par elle sans en avertir le délégué tir nature près de la LFBTA !!! Il semble que certains manœuvrent pour garder un certain monopole.

Le conseil d'administration ne peut laisser faire sans réagir. Il est grand temps de rédiger des règlements «tir nature» et «tir 3Di», basés sur les règlements internationaux et organisant (au niveau national) l'obtention des distinctions.

De même que doivent enfin être organisés des championnats de Belgique « nature et/ou 3Di » dignes de ce nom (alternance LFBTA/HBL). **Tout le moins pour 2007.**

L'accès aux subsides qui à l'avenir pourraient être accordés, par le pouvoir subsidiant à la discipline en devenir international qu'est le 3Di, ne pourrait se faire qu'à ces conditions.

Une réunion de la commission nature, de l'arbitrage et la direction technique doit être organisée très rapidement à cet effet.

4.1.4 3Di et international : la FITA, souhaite que les fédérations nationales désignent des « agents de liaison » pour le 3Di et pour le Field.

Le CA n'ayant pas été informé officiellement de ce souhait, se renseignera avant de prendre position et de défendre toute candidature près de la FRBTA. Monsieur F. Buggenhout pourrait être proposé pour le 3Di.

4.2 Délégué du Brabant : « brevets, distinctions et progressions » ont-ils tous été distribués ?

Demande est faite aux délégués de récolter les noms des archers en attente de et de les communiquer au secrétaire administratif. Le CA lui demandera de faire le nécessaire pour que tous reçoivent leur dû dans un délai raisonnable

4.3 Délégué du Hainaut : rien à signaler.

4.5 Délégué de Liège : l'inscription des catégories jeunes sur les documents de tir : trois ou quatre lettres ?

La dernière version du document « Progressions et catégories de tir en salle 2005-2006 » a été publiée dans l'archer du 3^{ème} trimestre 2005 et se trouve sur le site à la rubrique « Quoi de neuf 2005 » en date du 09.09.2005. Ce document indique les trois lettres utilisées pour chaque catégorie reconnue aujourd'hui par la LFBTA.

4.5.2 Tenues autorisées sur les pas de tir : partant du constat qu'appliquer à la lettre la liste des tenues LFBTA, surtout pour les pantalons, pose problème aux arbitres et aux organisateurs : le délégué de Liège a fait une proposition au CA (copie de cette proposition est jointe à la présente). Elle a le mérite de mettre un terme à la polémique qui, sans cesse, est relancée sur les pas de tir et dans les assemblées.

Le CA décide de maintenir la dite liste mais d'ajouter une nuance dans son application.

A l'avenir, le port du pantalon du club (bien que toujours fortement encouragé par la LFBTA) ne sera plus une condition sine qua non pour qu'un archer puisse participer et être classé à une compétition. Le pantalon devra toutefois être correct, les jeans décolorés, troués et autres artifices ... ne seront pas autorisés.

Le port du tee-shirt et/ou du polo du club est quant à lui : obligatoire.

La tenue blanche reste autorisée.

Cette formule a le mérite de permettre aux nouveaux membres de participer aux compétitions tout en laissant aux cercles le temps de leur fournir une tenue de club complète.

5. Rapport du responsable sport pour tous et de la jeunesse :

Excusé.

6. Rapport du responsable de la communication :

6.1 Communiqué de presse « Championnat Belgique jeunes » : lecture du communiqué de presse envoyé par ses soins au président national pour suite souhaitée aux journaux : est lue (copie est jointe à la présente).

6.2 Remise de prix « mérite sportif du Hainaut occidental » organisé par le « Courrier de l'Escaut » : demande émanant du responsable du service des sports (Marc Fion) et transmise par Th. Zintz : le responsable communication lui a demandé de préciser ses attentes près de la LFBTA.

<p><u>Le lendemain du CA, la réponse de Marc Fion nous est parvenue : la remise des prix du mérite sportif du Hainaut occidental aura lieu le mercredi 3 mai 2006. Parmi les nominés figure Aurore Vandevoorde. L'organisateur de cette manifestation a choisi d'organiser une petite animation sur le tir à l'arc durant la remise des prix. Suite sera donnée.</u></p>

6.3 Radio multisports : dès le 1^{er} avril 2006 (et ce n'est pas un poisson) www.radiomultisports.be sera accessible sur le net.

6.4 Réalisation d'un CD/rom : le responsable communication propose qu'un CD présentant les différentes disciplines du tir à la cible soit réalisé par les archers de la LFBTA. Celui-ci serait distribué gratuitement au public cible : la jeunesse.

Pourquoi les archers et non des professionnels ? Parce que, présenté par des passionnés plutôt que par des spécialistes du marketing, l'approche sera plus accessible au public néophyte visé.

La démarche mérite d'être tentée.

Ne perdons toutefois pas de vue que le financement de l'opération devra être envisagé de manière professionnelle : recherche de sponsor(s).

Le CA demande au responsable communication d'étoffer le projet avant de se prononcer sur la suite à lui donner chiffrer le coût de l'opération, rechercher les acteurs susceptibles de participer à la réalisation de la maquette, etc.

6.5 Collaboration des cercles : pour rendre le travail de communication vers les médias efficace : la collaboration des cercles organisateurs est indispensable.

Il leur sera demandé de préciser au responsable communication, le nom des journaux qu'ils souhaitent voir approcher au premier chef. Et cela va de soi de transmettre rapidement les résultats des compétitions et d'annoncer en temps et heure les manifestations qu'ils organisent.

7. Rapport du responsable de la gestion sportive et de la lutte contre le dopage :

7.1 Progressions extérieures :

FITA : Tous les brevets débutants 10m, 25m, 50/30 et FITA (50, 40, 30 et 20m) peuvent être accordés dans les clubs à l'image de ce qui ce fait déjà en salle. Pour le reste on distingue simplement comme par le passé les distinctions LFBTA des distinctions FITA

FIELD, NATURE et 3Di : pourquoi n'y a-t-il aucune distinction en tir 3Di à l'image des sangliers en tir nature ?

En, Field la notion du parcours simple de 24 cibles s'ajoute au parcours traditionnel de 48 cibles. Les distinctions pourront donc s'obtenir sur le résultat d'une journée (à l'image de la double ou de la simple FITA)... .. voir point 9.3 du présent PV.

7.2 Frais d'inscriptions : ils n'ont subi aucune modification. Le dossier demandé au cercle de Theux afin de nous permettre d'argumenter une éventuelle modification du montant des inscriptions de leur tir Field (alignement sur les organisations limitrophes) ne nous étant pas parvenu avant la date de l'assemblée générale.

7.3 Taxes de tir et frais d'arbitrage : petit changement seuls les OR 70 (tir avec finale) payent 1.25 euros par participant. Cette redevance comprend d'office la taxe Badge Target FITA de la FITA internationale. Pour tous les autres tirs, une redevance de 0.25 euros par participant est versée à la ligue et si le tir désire être reconnu internationalement par la FITA afin de profiter des Badges Target FITA, l'organisateur doit verser une redevance complémentaire de 50 euros.

7.4 Carnet de tir : la conception est terminée, deux sponsors se sont déjà engagés, il est temps de passer à la réalisation.

Le début de la saison extérieure est très proche, il est sage de planifier le changement pour l'entre saison (septembre).

Le délai ainsi accordé permettra peut-être d'attirer l'un ou l'autre sponsor supplémentaire.

7.5 Feuillet publicitaire de la LFBTA : bien que quelques triptyques des années précédentes restent disponibles, ils ne permettront pas de couvrir les opérations de propagande qui sont déjà à l'agenda de la LFBTA :

- Association francophone des pensionnés en mai
- ETHIAS Days (barrage de l'Eau d'Heure) 20 et 21 mai
- Olympicnic (parc de Bruxelles) 21 juillet
- Trophée des communes sportives (GSR) 23 septembre

Nous devons donc faire réaliser une nouvelle impression et profiter de cette nécessité pour réactualiser le contenu et tenter de trouver un annonceur (ce qui permettra d'en diminuer le coût ... 1016€ pour 3000 exemplaires).

8. Rapport du directeur technique :

8.1 Bilan de la saison en salle et des championnats : les résultats sportifs sont bons chez les jeunes comme chez les seniors...

8.2 Analyse des Organisations 2006 en salle : que doit-on améliorer pour celles de 2007 ?

Championnats de ligue jeunes et seniors par FAO : malgré l'absence de quelques ténors chez les seniors, bonne participation et bonne organisation générale. Quelques détails peuvent être améliorés : l'organisation des repas, le paiement des arbitres et l'organisation de la remise des prix (ne pas attendre la fin du rangement de la salle).

Reste à déplorer un détail indépendant de la volonté de l'organisateur : la cafeteria ouverte aux fumeurs.

Championnat de Belgique jeunes par l'entente hennuyère : participation en masse des jeunes de la LFBTA et de la HBL à un championnat organisé de main de maître.

Championnat de Belgique seniors individuel et par équipe : une organisation de bonne facture (remise des prix rapide) avec toutefois un léger bémol : la situation géographique du lieu (éloignement) et l'absence de cible d'échauffement

Ceci explique cela : hormis l'impasse des ténors pour raison de stage (nous devons être plus vigilants à l'avenir dans le choix des dates), la distance à parcourir pour se rendre à Ravels en a découragé plus d'un. La très faible participation d'équipes LFBTA et les nombreux désistements en attestent.

8.3 Stage du Portugal et avenir sportif des membres de l'équipe actuelle : excellent stage pour l'ensemble des participants. Seuls, quelques seniors FITA trouvaient que la transition tir en salle/ tir extérieur un peu rapide et brutale !

Les conditions atmosphériques déplorables des deux derniers jours (journée de samedi cocoon pour cause de tempête) ne permirent pas d'atteindre le volume de flèches programmé (il est légèrement inférieur à notre attente). Le bilan compté n'a pu être réalisé en fin de stage et fera l'objet d'un exercice dès le premier jour de tir en salle aux flowers.

En FITA : je suis confiant pour 2006 pour Steve, Alain, Sam et Philippe. Yolande arrive doucement en fin de carrière internationale et Jean-Michel me semble mieux en field. Michaël Van Hamme use ses dernières cartouches. Michaël Ghisse va tenter une expérience sur la scène internationale avec l'espoir du petit déclic qui lui permettrait d'émerger. Si actuellement ses points ne plaident pas en sa faveur il est capable, à l'image de ses prestations belges de l'an dernier, de nous étonner.

Chez les jeunes : on a pu découvrir de réels espoirs tels Cédric Roly, Julien Depoitier ou Pierre Huin qui viennent compléter l'équipe de leur talent. Seul Philippe Vandestrict semble ne pas encore évoluer dans les points même si un travail technique en profondeur a pu être réalisé. Quant à Nicolas Masure, très prometteur, on devra attendre qu'il grandisse un peu pour voir s'il poursuit son évolution. Chez les demoiselles, Sarah Prieels et Catheline Dessoy, confirment leur progression et leur désir de décrocher un titre international cette année...

En Field : David, réel acharné de l'entraînement a pu s'en donner à cœur joie et les résultats semblent très prometteurs, sa reconversion en bare-bow devrait lui donner beaucoup de satisfactions. Marina a pu suivre le rythme des entraînements et est enchantée d'avoir pu commencer sa préparation si tôt dans la saison. Vincent qui s'est donné à fond pourrait encore rencontrer quelques difficultés et il n'est pas sûr de pouvoir décrocher une qualification pour les CM à venir

Seniors FITA : Tout est basé sur la préparation des trials (stage de carnaval, Flowers, stage de Pâques, GP Porec) afin d'ensuite pouvoir profiter de l'ensemble de la saison pour préparer les championnats d'Europe.

8.4 Sélection GP Porec (10 au 13 mai 2006) : 5 archers sont proposés sur base du stage au Portugal : Sam Kyritsoglou, Philippe Prieels, Jean-Michel Piquet et Steve pour y préparer les trials et le championnat d'Europe à Athènes (septembre). Et aussi Michaël Ghisse, qui prépare 2007, à qui nous proposons un premier test international.

Alain Autem et Yolande Anris ne peuvent participer (travail / communion)

Quant à Michaël Vanhamme qui a pu s'essayer l'an dernier, il doit montrer un meilleur niveau lors des Trials pour espérer participer au GP de Sassari et préparer les CE

8.5 Stage de Pâques : ce stage organisé durant le Week-end de Pâques (du 14 au 17 avril), fait suite aux stages déjà organisés et s'adresse principalement aux archers qui, potentiellement, pourraient se qualifier pour une Junior cup ou un Grand Prix européen.

8.6 Capital BEAC - Projet compétitions extérieures jeunes :

Objectif : utiliser au profit des jeunes, le solde du capital des championnats d'Europe à Bruxelles : en étant constructif. Susciter près des jeunes, débutants ou confirmés, le désir de pratiquer le tir extérieur de façon plus assidue. Promouvoir les compétitions extérieures réservées aux jeunes.

Partant du constat qu'aujourd'hui :

- trop de clubs n'ont aucune politique « jeune ».
- que près de 25% de nos membres ont moins de 18 ans.
- que dans les compétitions en salle près d'un tiers des participants sont jeunes ou débutants.
- que trop peu de jeunes francophones sont présents sur les tirs extérieurs.

<i>Pour preuve, le relevé des participants aux championnats de Belgique Jeunes :</i>			
	2004	extérieur	25 participants
		en salle	78 participants
	2005	extérieur	23 participants
		en salle	78 participants

- qu'au calendrier LFBTA 2005, seul deux compétitions « jeunes » ont vu le jour : CEN et CAT .
- qu'en 2006 elles n'ont pas fait d'émule et seront également les deux seules compétitions tournées vers les jeunes.
- que nombre de compétitions extérieures, à l'image du BAOC, ne donnent que peu ou pas de place aux jeunes.
- que les organisateurs ont tendance à préférer la participation des seniors qui consomment plus
- que sans certitude de présences de jeunes en nombre suffisant, les organisateurs se lanceront pas dans la location d'un terrain, de la ciblerie et de l'ensemble de la logistique pour organiser un tournoi « jeunes ».

Nous devons réagir et proposer des incitants.

Projet : pour sortir de ce cercle vicieux (pas d'organisateur et pas de jeunes en extérieur), donner envie aux jeunes de participer à un plus grand nombre de compétitions organisées à leur intention et donner l'envie aux cercles d'organiser un tournoi « jeunes » tout en ayant une garantie financière minimale

Nous proposons d'utiliser le solde « BEAC » pour prendre en charge: la location du terrain, les frais de ciblerie et d'arbitrage et les « Prix » remis aux archers. Mais aussi de rendre la participation gratuite et d'adapter les horaires (se lever à la pointe de l'aube n'intègre pas la culture jeune).
Interrogation du secrétaire général : qu'en sera-t-il des taxes LFBTA et TARGET ?

Ce projet doit encore être chiffré. Toutefois, avant de poursuivre plus avant sa mise en œuvre, il doit obtenir l'aval de la ligue et de l'exécutif national. Il devrait avoir une durée de vie limitée à trois années et débiterait en 2007.

Le conseil d'administration de la LFBTA donne son accord de principe au projet.

8.7 Projet jeune talent (COIB) : Le projet défendu se précise. A savoir : demander le financement d'un entraîneur et de la location d'une salle et d'un terrain d'entraînement extérieur sur budget du COIB. Pour ainsi, pouvoir organiser pour toutes les élites jeunes (arc olympique) un entraînement encadré et centralisé, en région francophone, les mercredis après-midi.

9. Rapport du responsable à l'arbitrage, aux règlements et à l'international :

9.1 Championnats de Belgique jeunes : le comportement inadapté de Bart Geeraerts (du club MVV de la HBL) a suscité l'intervention des arbitres du jour. Bien que relevant de la vie privée, un tel comportement est évidemment difficilement tolérable.

Il est toutefois bon de rappeler que le rôle des arbitres est de veiller, dans le respect du règlement et les limites du pas de tir, à ce que la compétition se déroule dans de bonnes conditions de sécurité et de confort des archers.

Une intervention de l'organisateur, exigeant un comportement plus adapté aux circonstances, aurait été plus judicieuse sans doute.

9.2 Championnats de Belgique adultes : deux décisions adoptées lors de cette compétition mérite une mise au point.

Madame H.Brands : décide le matin même du championnat de participer en CDM plutôt qu'en CDS en invoquant le règlement FITA (madame Brands est dans sa 50^{ème} année). Bien défendue par la HBL, elle obtient gain de cause près du jury d'appel.

Celui-ci a toutefois oublié que le règlement du championnat de Belgique impose la parité HBL/LFBTA. Et suite à la décision prise, cette parité n'était plus de mise en CDM. Le staff technique de la HBL s'est bien gardé de le rappeler.

Monsieur P.Calewaert : victime d'un malaise juste avant la phase finale du championnat (matches), décision fut prise de lui accorder du temps pour se remettre physiquement. Hors si nous ne pouvons qu'apprécier le côté profondément humain de la décision, force est de constater que celle-ci n'était aucunement infirmée par un point du règlement FITA.

Et à nouveau le staff HBL à omis d'invoquer ce point.

Conclusions : lorsque vous serez investi membre d'un jury d'appel, veillez à être en possession de l'ensemble des règlements, lisez toujours les articles invoqués jusqu'au bout et surtout n'intervenez qu'en cas de plainte déposée en bonne et due forme. Le jury d'appel n'a pas à être consulté pour avis.

A oui, n'oubliez pas que la HBL n'invoque le règlement FITA que lorsque celui-ci est favorable à son interprétation du problème. Dans le cas contraire le règlement est bien vite jeté aux oubliettes.

9.3 AG arbitre : six nouveaux candidats arbitres officieront dès avril sur les pas de tir.

Pointes de flèches, brevets et badges Target : il n'y a aucune raison de ne pas accorder les distinctions Arrow Head(24 cibles) lors des concours organisés sur deux jours (48 cibles). En effet les art 4.5.3.3 et 6.3.5.3 du règlement FITA (livre 1) définissent l'épreuve « pointe de flèche » : celle-ci consistant en un nombre quelconque de cibles (de 24 à 48, nbre divisible par 4) réparties en deux épreuves FITA complètes de tir en campagne (de 12 à 24, nbre divisible par 4, pour un seul parcours .. ; art 4.5.3.2) qui peuvent être disputée sur un ou deux jours et présenter 2 parcours distances connues ou deux parcours distances inconnues ou deux parcours combinant connues ou deux parcours distances inconnues ou deux parcours combinant connues et inconnues ou encore un parcours de connues et un parcours d'inconnues.

L'art 6.3.5.4 du règlement FITA indique que si une compétition de deux jours consiste en deux épreuves « pointe de flèche », l'athlète peut gagner deux distinctions « pointe de flèche ». Toutefois la FITA demande que cette épreuve soit inscrite comme tel au calendrier FITA.

9.4 Gratuité éventuelle des championnats de Belgique : à l'instar des championnats de ligue, pourquoi ne pas appliquer la gratuité des championnats de Belgique, pour tous les archers LFBTA. Bien qu'une recherche pour le financement de cette mesure soit nécessaire (sponsor ou), elle mérite toutefois d'être étudiée.

9.5 Organisation des championnats de Belgique jeunes et adultes le même week-end : cette évolution permettra de régler quelques effets pervers des organisations actuelles.

Dates libérées au calendrier et mois de février quelque peu allégé.

Moins de jeunes qui concourent pour les titres seniors.

Médiatisation de l'événement : dans cette configuration, les qualifications et les premiers tours éliminatoires sont organisés le samedi. La suite des tours éliminatoires et les finales ont lieu le dimanche la tranche horaire durant laquelle ont lieu toutes les finales est connue d'avance. Tout bénéficie pour attirer une couverture par la presse écrite et les médias.

Léger inconvénient : les jeunes archers devront aussi se déplacer deux jours de suite (dans la formule actuelle c'est déjà le cas pour les adultes).

10. Rapport du trésorier :

10.1 *Nombre de membres* : nous sommes aujourd'hui **1728** membres.

10.2 *Entraînement des élites Field* : le CA donne son accord à une demande d'acquisition de cibles légères pour faciliter l'entraînement des élites fields lors des stages LFBTA. Cette demande émane de l'entraîneur des archers fiels et 3Di : F.Buggenhout. Coût estimé : +/- 400€.

Le feu vert pour l'achat est toutefois agrémenté d'une restriction. Pour éviter toute utilisation abusive du matériel en dehors des stages LFBTA, celui-ci sera entreposé dans un local du collège Cardinal Mercier (local qui recèle déjà le matériel BEAC).

10.3 *Delta Loyds ou pas Delta Loyds* : la décision de non recevoir, par l'établissement bancaire de la LFBTA et de la FRBTA, de notre demande de sponsoring incite le CA à faire jouer la concurrence. Le trésorier investiguera en ce sens.

11. Rapport du secrétaire général :

11.1 *Courrier* : notre candidature comme membre de l' AISF a été retenue. L' AISF devrait rendre notre adhésion officielle lors de son assemblée général qui aura lieu ce samedi 25 mars 2005 à Namur. Le secrétaire générale est convié à assister à cette assemblée.

11.2 *3ème journée des fédérations* : ce 16 mars 2006, le directeur technique et le secrétaire général avaient répondu présent à l'invitation du Ministre des Sports C.Eerdeken.

Trois orateurs ont animé la matinée : l'avocat J.Vanden Eynde, le professeur TH.Zintz et monsieur M.Degoudenne d'Ethias.

Un compte rendu de cette journée est joint à la présente.

Sans tomber dans la paranoïa, nous sommes toutefois revenus de cette journée avec une certitude : il est temps de couvrir nos arrières et de souscrire une RC administrateurs.

L'évolution de la politique sportive, de la jurisprudence en matière de responsabilité des clubs, des acteurs et responsables sportifs ainsi que la tendance à de plus en plus considérer le sport comme un produit de consommation impose cette prudence.

11.3 Assurances

11.3.1 RC Sportive : la prime demandée pour couvrir nos archers semble élevée par rapport au risque réel d'intervention de la part de l'assureur. Le CA donne mandat au secrétaire général pour négocier la prime à la baisse (si possible !).

11.3.2 RC administrateurs :

Assurance accidents administrateurs : le secrétaire générale a reçu les propositions de contrat.

QUE doit-il faire ???

11.4 ETHIAS DAYS : les 20 et 21 mai 2006 seront organisés sur le site des barrages de l'Eau d'Heure : les Ethias days.

Le samedi est réservé aux membres des fédérations (ligues) participant à ces journées. Les jeunes pourront ainsi découvrir d'autres pratiques sportives que la leur. Le souhait de l'organisateur est que les ténors des disciplines représentées soient présents en grand nombre.

Le dimanche : l'organisateur va inviter les jeunes à se rendre gratuitement sur le site pour s'essayer aux différents sports représentés.

Que devons-nous faire : le dimanche, la présence d'initiateurs s'impose et peut s'organiser relativement facilement.

C'est le samedi qui pose problème. Nos ténors seront retenus par la première manche des trials à SSC. Nous avons proposé de les déplacer l'organisation de ceux-ci vers le site de l'Eau d'Heure. La réaction de l'ADEPS (partenaire d'ETHIAS) a été plutôt tiède. Nous demanderons l'intervention du président de la FRBTA avant de prendre une décision quant à notre implication future dans cette organisation

12. Date du prochain CA :

La date de la prochaine réunion retenue est le 24 mai 2006.

Toutefois, le directeur technique ainsi que le trésorier m'informent qu'ils ne pourront être présents ce jour. Quant à moi, mon épouse organise ce long week-end une festivité familiale importante.

Après analyse des dates cochées sur les documents retournés par les administrateurs et délégués, je propose de nous réunir le vendredi 02 .06.2006 au siège social dès 19h30.

Documents joints au présent PV :

- 1- Liste des nouveaux membres LFBTA en date du 24.03.2006.
- 2- PV de la 3^{ème} journée des fédérations

La séance se termine à 01h30 le 25.03.06

Pour le Conseil d'Administration.

Michel Verstraeten
Président

Léon Lejeune
Secrétaire général

